

Droit au chômage suite à retour en France expatrié

Par **arkeod**, le **20/07/2020** à **16:38**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide.

Etant en risque de perdre mon emploi à l'étranger, j'aimerais connaître quels seraient mes droits si malheureusement ça devait se matérialiser.

Voici ma situation :

Je suis de nationalité belge.

J'ai travaillé en Suisse avec le statut de frontalier (Permis G) de janvier 2015 à septembre 2019 (et je suis même frontalier depuis 2011).

En septembre 2019, au sein de ma société actuelle, j'ai été muté à Singapour et depuis j'y ai établi domicile tout en gardant la propriété de ma maison en France.

Je suis donc résident fiscal à Singapour depuis septembre 2019.

Je suis « confiné » en France depuis le mois de février 2020, cela fera bientôt 6 mois, dans la maison dont je suis propriétaire ici.

Mon employeur à Singapour exige que je retourne dès que possible sur place car ils m'indiquent qu'ils ne peuvent pas supporter ma situation si je reste plus de 183 en France cette année. Pour des raisons personnelles, je ne suis pas prêt à repartir dans ces conditions.

Dans le cas où un accord ne peut être trouvé avec mon employeur actuel et que je perds mon emploi, à quoi aurais-je droit à mon retour en France? Chômage (étant donné que j'ai cotisé dans les 2 dernières années en tant que frontalier)? RSA?

En ce qui concerne mes revenus gagnés de 2020, y a-t-il un risque qu'ils soient taxés en France sachant que je vais probablement passer plus de 183 jours en France?

D'avance,

Merci

Par **P.M.**, le **20/07/2020** à **17:18**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait d'exposer votre situation à Pôle Emploi...

Par **arkeod**, le **20/07/2020** à **17:44**

Oui je les ai contactés aussi entre temps par courrier.